

Questions et Réponses – Version post webinaire (13 novembre 2020)

Les nombreux commentaires (49) d'appréciation pour la transparence démontrée lors du webinaire du 29 octobre nous portent à croire que nous avons jeté les bases d'une conversation ouverte avec vous. Une conversation pas nécessairement facile, qui génère incertitude, inquiétude et le besoin d'avoir des réponses plus précises et le plus rapidement possible; vos commentaires en témoignent également. Toujours dans cette posture d'ouverture et de clarté que nous apportons ici des réponses et explications aux questions reçues pendant le webinaire.

Sur les besoins accrus par la COVID et les fonds d'urgence

1. *La crise et la détresse chez les personnes seront toujours présentes après le 31 mars, échéance du Fonds d'urgence en appui au communautaire (FUAC). Quelques participants au webinaire ont attiré notre attention sur des enjeux (ex : santé mentale) et des populations (ex : hommes en détresse, personnes racisées) spécifiques.*

C'est la raison pour laquelle Centraide accepte d'assumer un déficit pour un 2^e exercice financier (en 21-22). C'est notre effort pour maintenir l'an prochain un niveau de soutien financier qui sera supérieur à l'enveloppe d'investissements sociaux disponible.

Centraide investit de façon régulière dans les secteurs d'intervention mentionnés dans la question et nous continuons de répondre présent.

2. *Concernant le FUAC, est-ce que toutes les dépenses doivent être faites avant le 31 mars 2021? Peut-on reporter un solde sur l'exercice financier 2021-2022?*

Aucun report n'est admissible. Les montants alloués dans le cadre du FUAC doivent être dépensés au plus tard le 31 mars 2021. Ce sont là les règles émises par Emploi Développement Social Canada (EDSC), inscrites au contrat que les organismes ont signé. Centraide doit également rendre des comptes très précis à EDSC et toutes sommes non dépensées dans le cadre de l'entente devront être remises.

3. *Les Fonds d'urgence seront-ils renouvelés?*

De notre part, Centraide ne renouvellera pas son Fonds d'urgence. Nous sensibilisons nos donateurs sur l'importance d'accroître (du moins maintenir) l'appui aux organismes communautaires qui, chacun, contribuent à répondre aux nombreux besoins d'un volume plus important de personnes affectées par la crise économique et sanitaire.

4. *Est-ce que les organismes non subventionnés par Centraide, mais qui ont été soutenus par le fond d'urgence, pourraient être admissibles pour un financement à long terme?*

Ils pourraient l'être, lorsque nous aurons révisé notre stratégie d'investissement. À court terme (pour 2021-2022), notre contexte financier ne nous permet pas d'envisager une telle option.

5. *Il est très difficile de trouver du financement pour les organismes fondés en réponse à la COVID.*

Effectivement. Il en est de même pour les organismes fondés avant, qui font face à une augmentation du volume de personnes qui s'adressent à eux, qui ont ajusté leurs activités et services, parfois avec une ampleur considérable, pour s'adapter au contexte, aux besoins émergents.

Sur le financement 2021-2022

Rappel des messages clés, livrés lors du webinaire :

- 2^e déficit pour soutenir l'action des organismes communautaires dans le contexte social exceptionnel qui perdure
- Quelques retraits et réductions, selon les pratiques et critères habituels. Les organismes concernés par un retrait ou une diminution de plus de 30 % de leur budget seront avisés avant le 31 décembre 2020 (et ont déjà reçu des messages clairs sur l'analyse de leur situation : il ne devrait pas y avoir de surprise)

6. *Les organismes inscrits sur la Banque des organismes en attente (BOA) pourront-ils bénéficier d'un soutien financier de Centraide en 2021-2022?*
Centraide acceptera-t-il de nouveaux organismes (dans le contexte des déficits annoncés)?
À court terme (pour 2021-2022), notre contexte financier ne nous permet pas « d'accueillir » ou « d'accepter » de nouveaux organismes.
7. *Est-ce que tous les organismes vont subir la réduction de 30 %?*
Est-ce que la réduction de 30 % est calculée sur le montant versé par Centraide ou sur les revenus totaux de l'organisme?
Quels sont les organismes qui seront touchés et quand seront-ils avisés?
Est-ce qu'une rencontre virtuelle est à prévoir avec notre responsable de secteur?
- **Seul un petit nombre d'organismes seront touchés par la réduction de 30 %.**
 - **Les organismes sont déjà avisés et les conseillers de Centraide les rencontrent actuellement.**
 - **Si vous n'avez pas été contactés, c'est que vous n'êtes pas visés dans les réductions prévues à court terme.**
 - **IMPORTANT : Ce ne sont pas tous les organismes actuellement en évaluation qui seront touchés par ces réductions.**
 - **La réduction de 30 % porte uniquement sur le montant de l'allocation versé habituellement par Centraide.**
 - **ATTENTION : l'ensemble des règles administratives convenues entre Centraide et les organismes demeurent en vigueur. Notamment la possibilité de réduire ponctuellement les investissements lorsque l'organisme affiche un surplus cumulé non affecté au-delà des limites autorisées.**
8. *Si les décisions ne sont pas liées au contexte financier, y a-t-il une possibilité de voir son financement majoré?*
Les décisions de retrait ou de diminution en cours ne reposent pas seulement sur notre contexte financier. Toutefois, notre baisse de revenus anticipée ne nous permet pas d'envisager une hausse d'allocations à court terme.
9. *Vous avez mentionné que les dons des travailleurs/travailleuses auraient un grand impact sur les campagnes de Centraide. Quelles sommes sont habituellement amassées par combien de salariés? Quelle somme chaque employé devrait donner en plus pour équilibrer le financement?*
C'est une question complexe pour laquelle il est difficile de répondre. Pour deux grandes raisons :

La première : il existe plusieurs catégories de donateurs à Centraide, selon la hauteur très variée des dons. Le contexte économique actuel n'a pas le même effet selon les différents secteurs économiques dans lesquels évoluent ces donateurs. Conséquemment, plusieurs donateurs ont majoré leur don, d'autres ont été contraints de le revoir à la baisse ou ont tout simplement perdu leur emploi et n'ont donc pas pu contribuer.

La deuxième raison : Pour équilibrer le financement de Centraide, il faudrait d'abord établir avec précision la hauteur des besoins financiers des organismes pour établir le montant total des investissements requis. À notre connaissance, il n'existe pas une réponse consensuelle là-dessus.

Sur les contrats

10. *Les engagements signés seront-ils respectés?*

- **Oui pour 2021-2022; pour 2022-2023 et 2023-2024, à ce moment-ci, ce qui n'est pas respecté, c'est la durée du contrat.**
- **Les contrats comportent une clause d'exception en cas de campagne de financement ne générant pas les revenus suffisants. Centraide aurait pu évoquer cette clause dès à présent et procéder à des réductions substantielles dès le 1^{er} avril 2021.**
- **Dans le contexte social actuel, cette option nous apparaît en parfaite contradiction avec notre mission et surtout, notre façon de travailler avec les organismes communautaires.**
- **Toutefois, les signaux captés chez bon nombre de nos fidèles donateurs sont convergents : le contexte économique est rendu très instable du fait de la durée de la crise sanitaire. Il nous faut donc envisager dès maintenant une campagne 2021 tout aussi difficile, sinon plus que celle de cette année.**
- **La conséquence a été expliquée lors du webinaire que nous vous invitons à visionner pour en savoir plus long sur ce point.**

11. *Est-ce que les organismes sous entente de services seront soumis aux mêmes questionnements et modalités que les organismes avec un financement à la mission?*

- **Les organismes qui offrent des « formations et du soutien » dans le cadre de notre stratégie de Développement des compétences et du leadership reçoivent de Centraide un financement sous forme d'entente de services.**
- **Pour l'instant, aucun changement n'est envisagé dans notre façon de collaborer avec ces organismes dans le cadre de la stratégie DCL, mis à part les ajustements annuels réguliers, à la suite des offres de services demandées.**

12. *Notre organisme a une entente pour 3 ans. Il faut oublier cela et nous devons nous entendre avec Centraide chaque année? Nous aussi, tous comme Centraide nous voulons être des acteurs de changement, mais le changement ne peut être effectif une année à la fois!*

- **Nous comprenons l'impact et la frustration que peut générer le recours à la clause d'exception. De mémoire, c'est la 2^e fois dans l'histoire de Centraide (bientôt 50 ans!) que nous devons évoquer cette clause. Nous avons écrit récemment que, à compter de maintenant et jusqu'à avis contraire, les contrats seront d'une durée d'un an.**
- **Cette disposition est adoptée d'ici la finalisation de la nouvelle stratégie de financement. Nous cherchons à éviter de signer des contrats sur 3 ans, et d'évoquer par la suite la clause d'exception pour s'y soustraire.**
- **Toutefois, le financement dans la durée est une caractéristique des façons de faire de Centraide. Et nous le réaffirmons.**

- À la finalité de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, les durées des contrats seront déterminées (car ils ne peuvent être à perpétuité) et pourront être variables.

13. Les contrats d'un an toucheront-ils les tables de quartier?

- **Oui**

Sur l'approche territoriale

14. Est-ce que nous aurons des précisions sur les intentions de Centraide concernant le financement des territoires d'une part et celui des groupes d'autre part? Car il semble ici que le financement des groupes est progressivement délaissé au profit des territoires.

L'approche territoriale pratiquée par Centraide depuis 2010 vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle s'appuie sur les principes d'empowerment, d'inclusion et de concertation des acteurs qui composent ces communautés. Par cette approche territoriale, Centraide contribue au développement des communautés en soutenant des organismes communautaires, des mobilisations et des projets collectifs, au sein d'un quartier, d'une collectivité locale. Il n'y a donc pas d'opposition entre l'approche territoriale et le financement des groupes.

15. Comptez-vous tenir compte de la particularité de certains secteurs d'intervention en lien avec l'approche territoriale? (Ex: secteur personnes handicapées pour lequel l'approche locale n'est pas adaptée)

On parle beaucoup des quartiers, mais comment ces enjeux et questionnements s'appliquent aux organismes régionaux?

Oui. Notre expérience des dix dernières années nous démontre la pertinence de l'approche territoriale. Elle démontre également ses limites pour certaines populations (dont les personnes avec un handicap) et pour certains secteurs (dont la promotion et la défense des droits). Nous maintenons notre intérêt et intention de continuer à soutenir certaines populations ou enjeux systémiques à travers les organismes régionaux.

Sur la nouvelle stratégie d'investissement

Rappel des messages clés, livrés lors du webinaire :

- Pour l'exercice financier 2022-2023 :
Il faut commencer à envisager dès à présent des changements

16. Pouvez-vous définir le terme « static » dans notre PP.

Tel qu'expliqué pendant le webinaire, les investissements de Centraide demeurent très largement au sein des mêmes quartiers, des mêmes collectivités locales, même devant le fait que les personnes touchées par des enjeux de pauvreté se trouvent sur le territoire, dans des quartiers, des banlieues autrefois peu touchées. Conséquemment, l'appui de Centraide apparaît réparti de façon inéquitable entre les quartiers lorsque l'on prend en compte la taille de la population et le niveau de défavorisation.

17. Est-ce que ça signifie que certains quartiers qui étaient sous financés pourront recevoir éventuellement plus?

Une des hypothèses étudiées dans le cadre de la révision de la stratégie d'investissement consiste à améliorer l'équité géographique des investissements de Centraide, en fonction de la défavorisation et de certains paramètres qui y sont reliés.

18. *Qu'en est-il du financement à la mission des organismes?*

(Risques de fragilisation du financement à la mission par un financement par projet, spécificité de Centraide qui est la seule fondation qui soutient à la mission les organismes de façon récurrente, existence d'alternative pour obtenir du financement plus ponctuel pour des projets novateurs)

Il n'appartient pas à Centraide d'assurer le financement à la mission des organismes communautaires. La notoriété de Centraide réside, entre autres, sur l'appui dans la durée qu'on apporte aux organismes pour contribuer à couvrir leurs frais de fonctionnement. Ce financement de base dans la durée demeurera une caractéristique de la stratégie de financement de Centraide, ce qui ne veut pas dire que ce sera la seule façon de soutenir l'action des groupes. Aussi, « durée » ne veut pas dire « perpétuité »; la durée devra donc être déterminée.

N'oublions pas que notre décision d'investir dans une organisation repose sur la pertinence de son action compte tenu des besoins, des priorités au sein de la collectivité locale et des moyens financiers de Centraide.

19. *Est-ce que Centraide va augmenter ses investissements dans les tables de quartier? Va changer la répartition entre les organismes et les mobilisations/Tables de quartier?*

Les projets concertés seront-ils touchés autant, moins ou davantage que le financement de base aux organismes?

Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. Le financement aux tables de quartier se fait de manière tripartite, avec les partenaires de la Ville de Montréal et de la Direction de la Santé Publique. Ces questions font partie des réflexions dans le cadre la révision de notre stratégie de financement.

20. *Y aura-t-il des financements qui seront offerts pour des regroupements d'organismes avec les mêmes besoins pour favoriser le partenariat et l'offre de service concertée pour certains groupes de personnes ayant les mêmes vulnérabilités dans la communauté ou dans un milieu donné?*

C'est effectivement une hypothèse étudiée qui était déjà énoncée dans nos Orientations stratégiques 17-21, où nous écrivions (p. 7) :

Soutenir toute démarche volontaire visant à développer des partenariats entre les organisations, dans le but d'optimiser la portée de leurs ressources. Certaines expériences récentes, dont la propre expérience des Centraide, qui sont à revoir leur organisation à l'échelle du Québec, démontrent qu'il y a là des pistes permettant de favoriser une plus grande synergie et une optimisation des ressources entre les acteurs du changement.

21. *Y aura-t-il des liens entre le financement de Centraide, les différents gouvernements, les autres fondations?*

Une répartition équitable des investissements devrait prendre en compte l'ensemble des leviers financiers rendus disponibles dans une communauté. Le RADAR, expérimenté pendant la 1^{ère} vague de l'actuelle pandémie, a permis aux divers partenaires financiers de capter là où chacun dirigeait leur Fonds d'urgence en matière de sécurité alimentaire. Une expérimentation inspirante. Nous sommes également en contacts réguliers avec plusieurs partenaires financiers afin de développer nos modes de collaborations et de communications.

22. *Pourquoi une « coupe solidaire » est écartée?*

Note : En 2014, à la suite d'un recul de notre résultat de campagne, Centraide du Grand Montréal a appliqué une réduction solidaire de 2 % à tous les organismes soutenus. L'effet de cette réduction a été permanent.

La révision de la Stratégie d'investissement n'a pas pour objectif premier d'équilibrer le niveau des investissements sociaux avec les revenus de la campagne. Une coupe solidaire ne viendrait pas répondre à plusieurs enjeux nommés dans nos réflexions sur notre stratégie de financement, tel que ceux énoncés aux questions 16 et 17.

À la lumière des constats sur l'évolution de la stratégie d'investissement déployée depuis quelques années, Centraide souhaite une stratégie d'investissement plus équitable, inclusive, agile, simple et résolument axée sur l'impact auprès des citoyens et citoyennes vivant dans un contexte de pauvreté et menacés d'exclusion sociale.

23. *Est-ce que ça annonce une forme d'ingérence dans le fonctionnement des organismes?*

Centraide s'évertue à développer des relations saines et constructives avec les organismes communautaires, marquées par l'écoute, l'ouverture, l'appui tangible et le respect. À notre humble avis, ce n'est pas de l'ingérence.

Nous réitérons ce que nous écrivions dans les Orientations stratégiques 2017-2021 (p. 8) :

Centraide contribue au développement des communautés en soutenant des organismes communautaires, des mobilisations et des projets collectifs. L'objectif n'est donc pas de soutenir le plus d'organisations possible, mais de mieux soutenir la réalisation des changements visés par la communauté, au bénéfice de ses citoyens et citoyennes vivant dans un contexte de pauvreté et menacés d'exclusion sociale.

24. *Est-ce que ça veut dire que Centraide ne financera plus d'autres organismes?*

Centraide souhaite offrir davantage d'opportunités de soutien aux organismes, en fonction des besoins présents dans la communauté en lien avec la mise en œuvre de notre stratégie d'investissements. La crise nous a fait découvrir des organismes que nous pourrions éventuellement soutenir en ce sens, lorsque notre situation financière le permettra.

25. *Est-ce que des domaines d'intervention seront délaissés?*

Ce n'est pas une hypothèse à ce moment-ci.

26. *Que se passera-t-il avec les PIC ? Peut-on penser à une continuité de ces programmes?*

Une proposition pour un 2^e Projet Impact Collectif est en voie de finalisation auprès des partenaires. Une confirmation est attendue avant la fin 2020.

27. *Est-ce que vous pouvez nous parler des apprentissages les plus importants du PIC et autres initiatives liées à l'action collective, qui vont vous guider le plus dans vos décisions?*

Une journée d'échanges et d'apprentissages avec les organismes engagés dans le PIC a eu lieu le 4 novembre dernier. Ils ont identifié plusieurs apprentissages et points forts, dont l'approche « bottom-up », la durée de l'engagement du soutien financier, la diversité des formes d'appui et la flexibilité de Centraide.

Lors de la première vague de la pandémie (au printemps), la capacité de réactions et de collaboration entre les différents partenaires à l'échelle locale était particulièrement perceptible dans les quartiers où il existe une culture et des pratiques de mobilisation bien développées et ancrées.

Les commentaires de deux participants au webinaire vont en ce sens :

I would like to add that we did not expect that concertation will be very important during the COVID. The Council is one of the Organisations that has been doing concertation for many years funding by Centraide and the Initiative. The expertise we had was very helpful, we would not have been able to build is during Emergency

L'agilité d'arrimage et de financement en période COVID ont permis l'émergence d'une expertise et ou d'une approche différente de liens de collaboration

28. *Do I understand that Centraide is contemplating stopping or reducing funding of more than one comité logement in Montreal, since all comité logement serves a similar population in Montreal?*
Il importe à ce moment-ci de réaffirmer la volonté de Centraide, inscrite noir sur blanc dans les Orientations stratégiques 2017-2021, de soutenir les organismes de promotion et de défense des droits, dans une perspective d'empowerment des personnes. Les efforts de mutualisation énoncés peuvent s'appliquer à certaines situations, mais les organismes à ancrage local, bien qu'ils aient les mêmes services dans d'autres territoires, peuvent tout à fait conserver leur pertinence selon le contexte.

Concernant les critères

29. *Quels sont les critères de performance pour se qualifier à un soutien financier de Centraide? - Covid pandemic has resulted in an unprecedented needs and responses from communities - there needs to be a better accessibility criteria for new orgs*

Les critères actuels pour être admissibles au soutien financier de Centraide sont présentés sur notre site internet <https://www.centraide-mtl.org/fr/organismes/rejoindre-notre-reseau-d-organismes/>

Les critères de performance qui permettent à Centraide de décider le renouvellement ou non des contrats d'investissement sont également sur notre site : <https://www.centraide-mtl.org/fr/organismes/rejoindre-notre-reseau-d-organismes/criteres-danalyse/>

Tel que mentionné pendant le webinaire, la gestion des Fonds d'urgence nous a fait prendre connaissance de l'effet discriminatoire de certains critères de performance, que nous souhaitons revoir au cours de la prochaine année.

Nous rapportons ici un commentaire exprimé lors du webinaire :

Je remarque que le «end-users» (vrai utilisateur) est peu regardé ou questionné sur la qualité des services et des biens reçus

30. *Nous avons perçu que pour recevoir de l'aide de Centraide il est nécessaire de recevoir de l'aide ailleurs. Ce choix de Centraide nous ennuie, car les besoins d'un nouvel organisme sont évidents. Alors, pourquoi ne pas évaluer un organisme comme le nôtre en fonction de son implication auprès des citoyens et de son impact pour la population?*
Ce n'est pas un critère régulier. Dans le contexte exceptionnel des Fonds d'urgence, dans le but de procéder et répondre rapidement aux demandes d'organismes que nous ne connaissions pas (ou peu), nous nous sommes appuyés sur l'avis d'un autre partenaire, parfois financier. Ceci afin d'assurer à nos donateurs que ces organismes étaient aptes à réaliser les projets soumis et d'assurer une saine gestion financière.
31. *Comment Centraide détermine la vulnérabilité, la défavorisation? S'assure-t-il de bien distinguer la fluctuation de la pauvreté des processus de gentrification?*

Nous avons consulté, et continuons de le faire, différents partenaires, études, outils qui visent à « mesurer » avec nuance et rigueur ces concepts. Nous reconnaissons que ceux-ci comportent une part de relativité. Notre objectif n'est pas d'avoir ni LA définition ni LA mesure parfaite. Il s'agit de s'appuyer sur des constats suffisamment solides pour guider une répartition plus équitable de nos investissements sur l'ensemble de notre territoire. Effectivement, il faut s'assurer que les processus de gentrification ne viennent pas induire l'impression qu'il y a moins de pauvreté. À l'inverse, il faut éviter que la réputation de certains quartiers dits « résidentiels », que certaines banlieues ne viennent cacher la pauvreté croissante qu'on y observe.

« Que pouvons-nous faire pour aider Centraide? » *(un participant au webinaire)*

32. *C'est vraiment dommage, mais on comprend la situation. Ce serait bien quand même que Centraide puisse continuer à interpeller les gouvernements.*

Ce n'est pas de votre faute. On comprend votre situation, mais c'est quand même paradoxal. Nos besoins augmentent. Vous parlez d'un maintien à court terme et d'une diminution à long terme.

Alors que les besoins de la population (et donc nos besoins) vont en augmentant. Est-ce qu'il y a des plaidoyers faits auprès du gouvernement (provincial et fédéral) pour palier à cet écart?

Comme mentionné pendant le webinaire, depuis le début de la pandémie, la haute direction de Centraide a été en lien avec les différents paliers gouvernementaux et n'a pas ménagé ses efforts pour les informer des effets de la crise observés dans les collectivités et de l'ingéniosité démontrée par les organismes communautaires. La création des Fonds d'urgence n'est pas le fruit du hasard, mais bien une résultante de ce travail constant de plaidoyer.

Assurément, à titre d'organisme communautaire, vous pouvez et vos regroupements également contribuer à cet effort de plaidoyer.

33. *How can we best help you with your fundraising?*

Merci de rendre visible notre appui concret à votre action. Merci de le faire savoir.

Merci de recommander tout donateur à

<https://donations.helpforcharities.com/centraide/index.php?lang=fr>

D'autres questions continuent de nous être acheminées, via le sondage d'appréciation du webinaire. Nous vous ferons donc parvenir un complément à ce Q/R si de nouvelles questions ne trouvaient pas réponse dans celui-ci.

Merci encore de nous partager vos questions et commentaires.

Mario Régis

Vice-président, Développement social.

Centraide du Grand Montréal

11 novembre 2020